

BOISSY INFOS

La lettre d'information n° 37

Mai - juin 2018



AGENDA

Vendredi 1er Juin

Fête des Voisins à Venant

Concert Eglise de Boissy le Sec

Samedi 2 juin

Excursion en baie de Somme

Lundi 4 juin

RAM

Samedi 9 juin

Navette Gratuite

Lundi 18 juin

RAM

Samedi 23 juin

Navette Gratuite

Kermesse école de Boissy-le-Sec

ENSEMBLE VOCAL à BOISSY-LE-SEC

Le chœur de Boissy-le-Sec et la chorale Les Voix de Rougeau dirigés par Philippe DUMONT organisent un concert en l'église de Boissy-le-Sec :

**Vendredi 1er juin 2018
à 20 h 30.**

Renseignements 06.14.81.50.89
ou 06.11.03.97.07.

BALL TRAP

L'association ANPS organise un ball trap les 23 et 24 juin 2018 à partir de 10 h le matin. Tous les boissyons sont les bienvenus buvette sur place, pour tout renseignement : 06.81.10.82.64.

CONSEILS MUNICIPAUX

Lors de la séance du 29 mars dernier le Conseil Municipal :

- A réinstauré le droit de préemption urbain simple suite à l'approbation du PLU.

Lors de sa séance du mardi 12 avril 2018 le Conseil Municipal :

- A adopté les comptes de gestion et administratif 2017 du budget principal de la Commune et du budget Assainissement.
- A décidé de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2018 à l'identique de 2017.
- A adopté le budget primitif 2018 de la Commune et le budget primitif 2018 pour l'Assainissement.

Marche en Dourdannais

Du lundi 28 mai au samedi 2 juin 2018 avec Mario le mulet

Une semaine de marche et de rencontre avec les enfants des écoles primaires est organisée par le Rotary Dourdan et les enseignants pour récolter des dons et soutenir la recherche sur le cancer de l'enfant.

Cette année les enfants de l'école de Boissy-le-Sec prendront le départ de la marche à l'école de Richarville le **mercredi 30 mai à 8 h 30** pour rejoindre l'école de La Forêt-le-Roi avec l'accompagnement de leurs enseignantes.



Moi Mario, le mulet, pendant toute une semaine, je vais marcher près de chez toi avec les Rotariens de Dourdan, leurs amis et des enfants pour soutenir deux associations : l'Etoile de Martin et les Amis d'Antoine, dans la recherche sur les cancers de l'enfant.

Autres Infos

BALAYAGE DES TROTTOIRS

Il est rappelé que chacun est tenu d'entretenir les trottoirs et les caniveaux au-devant de sa propriété. Il appartient donc à chacun de les désherber notamment en cette période de l'année.

INTERDICTION DE BRÛLAGE

Il est rappelé que le brûlage de tous déchets y compris les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

DÉCLARATION DE TRAVAUX

Tous travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction doit faire obligatoirement l'objet d'une Déclaration préalable en Mairie. Sont concernés, pour le remplacement, la création ou la modification de teinte ou de matériaux, les fenêtres, fenêtres de toit, portes, volets, tuiles, clôtures, portails, abris, piscine...

Dans le doute, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme par mail à mairie@boissylesec.fr Vous pouvez également consulter le site : www.service-public.fr (rubrique logement).



Nous rappelons que les corbeilles de rue ne sont pas destinées à recevoir les sacs contenant les déchets ménagers ou autres déchets des foyers. Si vous rencontrez un problème de collecte de vos conteneurs, n'hésitez pas à le signaler au SEDRE

01.64.94.56.21

LES BRUITS DE VOISINAGE

Nous vous rappelons que par arrêté du 22 mai 2003 toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient (industriel, agricoles,...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 8 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés.

De plus, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuses, scies mécaniques etc... ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8 h 00 à 20 h 00, les samedis de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 00, les dimanches et jours fériés que de 10 h à 12 h.

ECLAIRAGE PUBLIC

Vous souhaitez signaler un problème d'éclairage public dans votre rue. Merci de bien vouloir contacter la Mairie au 01.64.95.70.35. Votre demande sera automatiquement transmise au prestataire.

Déchetterie SIREDOM : Étampes

ZI d'Étampes
5-17, Rue de la Butte de Corbières
91150 ETAMPES
08 99 36 27 67 (3€/appel)

ÉTÉ (DU 01/04 AU 14/10) **Du lundi au samedi 9h00-12h00 et 13h00-18h00 et le dimanche 9h00-12h00.**

Fermeture le jeudi.

Autres Infos suite ...

FETE DES VOISINS A VENANT

De retour après 2 ans, la fête des voisins de Venant reprend. Elle aura lieu le **vendredi 1 juin** à partir de 18h au terrain de pétanque de Venant.

Cela sera l'occasion de se rencontrer et de partager un bon moment de convivialité. Il faudra que tout le monde ramène à boire ou à manger. Nous vous attendons nombreux.

Célia GIRAUD



NAVETTE GRATUITE

La navette gratuite pour les Boissyens est de retour. Vous avez le choix, un samedi matin sur deux d'être transporté vers Etampes soit pour le marché soit pour une grande surface de votre choix. Ce transport est pris en charge en totalité par la CCAS de Boissy le Sec. Cette navette est mise en place pour les seniors et les personnes non véhiculées.

Vous pouvez vous inscrire auprès de la Société AEROPRESTIGE au 06.75.34.10.25.

PERMANENCE C.C.A.S

Les familles rencontrant des difficultés peuvent prendre rendez-vous en téléphonant à la Mairie (01 64 95 70 35) ou par message à l'adresse mail suivante : ccas@boissylesec.fr

Maison Départementale des Solidarités Etampes

En cas de difficultés vous pouvez joindre les équipes de la Maison Départementale des Solidarités.

Tél.: 01 69 16 14 25

FÊTE DE LA ST LOUIS

Samedi 1er septembre 2018

VIDE GRENIERS À BOISSY-LE-SEC

Dimanche 02 septembre 2018
Inscription au 06.72.73.27.11

CHANTIER EPIDE à BOISSY-LE-SEC

Un chantier pédagogique et citoyen est programmé en partenariat avec l'Etablissement pour l'insertion dans l'emploi des jeunes (EPIDE) de Brétigny-sur-Orge du 04 juin au 08 juin 2018 sur la Commune.

Ces chantiers concernent des jeunes de 18 à 25 ans dans une démarche de retour à l'emploi. Le Siredom entend les appuyer via ces chantiers qui permettent la découverte des métiers liés à l'environnement. Mais il s'agit également au travers de ce partenariat de sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement et du patrimoine naturel remarquable dont est constitué l'Essonne.

Le soutien à l'EPIDE se concrétise par la mise à disposition d'une ingénierie en matière d'actions pédagogiques et environnementales ainsi qu'une coordination technique des chantiers de cinq jours et par la remise d'un diplôme et d'une gratification de 230 € lors d'une cérémonie qui se déroule au sein de la Mairie en présence d'élus de la Commune et de représentants de l'exécutif du SIREDOM.

Autres Infos suite et fin

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAIN 7 J/7 - 24H/24

Place de l'Eglise
Pain frais artisanal

MAX PIZZA / BOISSY LE SEC

06.45.12.46.37
de 17h30 à 21h

Mardi/Jeudi: Place de l'Eglise
Samedi: Le Rotoir



Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne

Tél. : 01.69.92.68.00
www.etampois-sudessonne.fr

Un mariage ? Un anniversaire ?
Une fête de famille ? Autre événement ?
La commune loue la salle polyvalente aux
Boissons et aux extérieurs.
Tarifs sur demande.



SAMU



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Toutes
urgences**

PERMANENCES ELUS

Monsieur le Maire et ses Adjointes reçoivent sur rendez-vous

SERVICE URBANISME

Le service urbanisme reçoit uniquement sur rendez-vous les mardis après-midi. Il vous appartient de contacter le 01 64 95 70 35.

Ouverture de la Mairie

Lundi de 14H à 17H

Mardi de 14H à 19H

Mercredi Fermé

Jeudi de 14H à 17H

Vendredi de 14H à 17H

Tél : 01 64 95 70 35

Fax : 01 69 58 77 75

Email : mairie@boissylesec.fr

Site internet : www.boissylesec.fr

BOISSY INFOS,
Lettre d'informations municipales
de Boissy le Sec :
Allée Gérard Dubrulle
91870 Boissy le Sec
Chargée de la publication:
Mairie de Boissy le Sec

Ouverture de l'Agence Postale Communale

Lundi de 9H à 12H

Mardi de 9H à 12H

Mercredi et Jeudi Fermé

Vendredi de 9H à 12H

Samedi de 10H à 12H

Tél : 01 64 95 73 56